



Communiqué de presse - Anniversaire Centre relais téléphonique Fédération Française des Télécoms & Rogervoice

Il y a 2 ans, le 8 octobre 2018, les opérateurs membres de la FFTélécoms (Bouygues Telecom, Euro-Information Telecom, La Poste Mobile, Orange et SFR) lançaient, en partenariat avec Rogervoice, une solution innovante et unique au monde pour assurer l'accessibilité de leurs services aux personnes sourdes et malentendantes.

Ce projet s'inscrit dans la ligne de conduite que se sont fixée les opérateurs de la FFTélécoms lors de leur engagement à offrir l'accessibilité téléphonique à tous leurs abonnés. Ils s'investissent ainsi de façon continue pour que tous les français puissent bénéficier de leurs services.

Il fait aussi suite à la [Loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016](#) suivie de son [décret d'application du 9 mai 2017](#) qui instaurent, en France, l'obligation d'accessibilité téléphonique aux personnes sourdes et malentendantes.

Les opérateurs de réseau mobile se doivent notamment de fournir un service gratuit de relais téléphonique pour l'ensemble de leurs souscripteurs sourds et malentendants, depuis le 8 octobre 2018 : 1 heure par mois, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Il s'agit d'une avancée historique, pour les cinq millions de français qui sont sourds ou malentendants et pour les 500 000 personnes ne pouvant téléphoner en toute autonomie en France (source : [rapport de Corinne Ehrel de 2014](#)). Aujourd'hui, en France, on estime que la surdité touche une personne sur dix. Il existe différents degrés de surdité et donc des modes de communication adaptés.

Depuis le lancement du CRT, le partenariat entre la FFTélécoms et Rogervoice a permis de rendre accessibles plus de 230 000 appels pour près d'1 million de minutes gérées. Sur la 2^e année du service, le volume de minutes a augmenté de 36% par rapport à la 1^{ère} année. Une augmentation constante qui démontre une demande forte au sein de la communauté sourde et malentendante, et un développement important de la société Rogervoice. La FFTélécoms et Rogervoice se mobilisent depuis plusieurs mois pour permettre aux personnes aphasiques et sourdaveugles d'accéder à ces services.

À la suite de l'annonce du confinement par le Gouvernement, les opérateurs de la FFTélécoms ont doublé leur offre en ajoutant 1h supplémentaire à cette première heure offerte, soit 2 heures de télécommunications gratuites par mois via l'application Rogervoice afin de répondre aux demandes des associations et des utilisateurs dans cette période inédite (de mars à mai). Toute l'équipe de Rogervoice s'est mobilisée durant cette crise sanitaire pour répondre à l'augmentation de l'offre de la FFTélécoms. Ainsi l'ensemble des interprètes est resté mobilisé pour permettre à chaque utilisateur

de profiter de ses 2 heures de communications dans les meilleures conditions. En complément de l'offre faite par les opérateurs membres de la FFTélécoms, Rogerveice a offert à tous ses abonnés une heure d'appel en transcription texte automatique pour limiter au maximum l'isolement de chacun.

Le CRT de Rogerveice a enregistré une très nette augmentation des appels pour la FFTélécoms pendant le confinement : +15% en termes de nombre de minutes. On dénombre plus de 300 heures d'appels grâce au doublement d'heures sur mars, avril et mai.

À propos de la Fédération Française des Télécoms :

Créée le 24 septembre 2007, la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises, de défendre les intérêts économiques du secteur et de valoriser l'image de ses membres et de la profession au niveau national et international. Pour réaliser ses missions, la Fédération organise dans l'intérêt de ses membres, un dialogue structuré et constant avec l'ensemble des parties prenantes du secteur et de son environnement institutionnel et privé. Elle privilégie chaque fois que possible la régulation ouverte.

Elle assure de façon exigeante la représentation du secteur sur les questions d'intérêt commun dans le respect absolu des règles de la concurrence en vigueur.

À propos de Rogerveice :

Rogerveice est un opérateur de téléphonie dédié à l'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes. Au total sur l'ensemble de ses services, Rogerveice a rendu accessible plus d'un million d'appels à ses utilisateurs dans le monde. Aujourd'hui, Rogerveice c'est :

- Une présence dans 52 pays et 200 langues disponibles ;
- Plus de 40 000 utilisateurs ;
- +1 million d'appels depuis 2015 ;
- Environ 2 500 appels quotidiens ;
- 3 modes de communication : Langue de Signes Française (LSF), Langue française Parlée Complétée (LPC) et transcription écrite.

Rogerveice continue son développement et travaille chaque jour à la création de nouvelles fonctionnalités pour améliorer l'accessibilité des appels téléphoniques en France et dans le monde :

- Le mode de lecture horizontal et vertical pour faciliter la lecture des appels en visio ;
- A possibilité de *caster* la vidéo sur un écran plus grand pour améliorer la visibilité ;
- La transcription des visioconférences en direct pour le travail ;
- Une nouvelle plateforme pour les interprètes et codeuses ;
- Le développement du mode Braille ;

- Des travaux sur l'accompagnement des personnes aphasiques ;
- L'ajout des éléments de contexte en transcription (voix, bruits de fond) ;
- Le mode nuit pour faciliter la lisibilité.

Liens utiles :

Sites internet :

- rogervoice.com/fr
- www.fftelecoms.org

Kit média presse :

[Média Kit Rogervoice](#)

Contacts Presse

Rogervoice : Emma Dubrunfaut - emma@rogervoice.com - 07 64 72 84 33

FFTélécoms : Stéphanie Brun - sbrun@fftelecoms.org - 06 47 47 15 76